

#### Centre international d'études pédagogiques (FEI)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres Cedex

Tél.: 33 (0)1 45 07 60 22 - Fax: 33 (0)1 45 07 60 31

Site Internet : www.ciep.fr

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION n°20 18 du 24 juillet 2020

#### Personne publique

Centre international d'études pédagogiques (FEI) 1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres Cedex Adresse Internet (URL) : http://www.ciep.fr/

Etablissement public national à caractère administratif créé par le décret n°87-325 du 12 mai 1987, régi par les articles R314-51 et suivants du code de l'Education, placé sous la tutelle du ministère de l'Education nationale.

#### Objet du marché:

Services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique en langue allemande destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'Education nationale

Code CPV: 80500000-9 services de formation

#### DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES AU CIEP(FEI) DE SEVRES :

Le 14 septembre 2020 - 12 heures

#### Rappel à l'attention des candidats :

En application de l'article R. 2132-12 du Code de la commande publique :

Les candidatures et les offres peuvent être communiquées soit sous format papier soit par voie électronique.

#### **Sommaire**

1)	Section I - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur (maître d'ouvrage)	2
a)	Identité du pouvoir adjudicateur, objet et forme de la consultation	2
b)		
c)	Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire	2
2)	Objet du marché	
3)	Type de marché de service	3
4)	Procédure	3
5)	Forme du marché	3
6)	Montant du marché	4
7)	Durée du marché	4
8)	Modalités d'exécution du marché	4
9)	Informations concernant les stages organisés à l'été 2021	4
10)	Informations concernant les stages organisés à l'été 2022 et à l'été 2023	5
11)	Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent	5
12)	Conditions de participation	5
a)	Examen des candidatures	5
b)	Situation juridique	5
c)		
d)	Référence professionnelle et capacité technique	5
13)	Critères d'attribution	
14)	Contenu du dossier de la consultation – services de stages organisés à l'été 2021	6
	PPEL: Conditions d'obtention des documents contractuels :	6
R	APPEL : Contenu du dossier de consultation mis à disposition des candidats (DCE) :	6
15)	Modalités de remise par les candidats des candidatures et des offres – Respect par les candidats des délai	s de
remi	se au CIEP(FEI) des candidatures et des offres	7
a)	Candidature et offre sur papier :	7
b)	Candidature et offre dématérialisées :	8
16)	Copie de sauvegarde	9
17)	Contenu du dossier d'offre	10
18)	Pièces à fournir par le(s) titulaire(s) pressenti(s)	11
19)	Modifications de détail au dossier de consultation	12
20)	Procédures de recours	
a)		
b)	Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :	12
c)		
21)	Renseignements complémentaires	13

#### 1) Section I - Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur (maître d'ouvrage)

#### a) Identité du pouvoir adjudicateur, objet et forme de la consultation

La présente consultation est organisée par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP-FEI) dont les coordonnées figurent en page de garde du présent document.

#### b) Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Le Directeur Général, représentant du Pouvoir adjudicateur, Pierre-François MOURIER

#### c) Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire

Monsieur l'Agent comptable du CIEP(FEI) Christian TAMISIER 1, avenue Léon Journault

92318 Sèvres Cedex Tél: 01 45 07 60 23

Courriel: c.tamisier@ciep.fr

#### 2) Objet du marché

Prestations de services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique en langue allemande destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'Education nationale.

Périodes des stages : été 2021 ; été 2022 ; été 2023.

Code NUTS: FR105

#### 3) Type de marché de service

Autres services spécifiques mentionnés au 3° de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique : 2. Services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé.

#### 4) Procédure

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article R. 2123-1-3° du Code de la commande publique.

Le CIEP(FEI) n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Délai minimum pendant lequel les soumissionnaires sont tenus de maintenir leur(s) offre(s) : 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

#### 5) Forme du marché

Le marché prend la forme d'un accord-cadre passé en application des articles R. 2162-2 et R. 2162-3 du Code de la commande publique. Cet accord-cadre est conclu avec plusieurs opérateurs économiques (accord-cadre multi-attributaires).

Le marché est divisé en plusieurs lots. Les candidats peuvent répondre à tous ou à certains des lots.

Le marché sera conclu soit avec une entreprise individuelle soit avec un groupement d'entreprises.

#### > variantes:

1/ Le CIEP(FEI) autorise la présentation de variantes, à l'initiative des candidats (article R. 2151-8 du Code de la commande publique). Les candidats remettent, dans ce cas, dans leur dossier d'offre : une « offre de base » et une (des) « offre(s) variante(s) ».

2/ Le CIEP(FEI) n'exige pas la présentation de variantes (désignées sous les termes de prestations supplémentaires éventuelles ou de solutions alternatives - anciennement options techniques), de la part des candidats (article R. 2151-9 du Code de la commande publique).

#### 6) Montant du marché

En application de l'article R.2162-4-2° du Code de la commande publique, le présent marché (accord-cadre) est conclu avec un montant maximum de 230 000 € HT, sur sa durée globale d'exécution.

#### 7) Durée du marché

Le présent marché (accord-cadre) entre en vigueur à compter de sa date de notification.

Il est conclu pour une durée débutant à compter de sa date de notification au(x) titulaire(s), jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

La durée d'exécution des marchés subséquents, conclus sur le fondement du présent accord-cadre, pendant sa durée de validité, s'intègre dans ce délai global.

#### 8) Modalités d'exécution du marché

Lieux des stages :

- Emission de bons de commande correspondant aux besoins identifiés pour les stages organisés à l'été 2021, en application des articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique ;
- Conclusion, sur le fondement du présent accord-cadre, de marchés subséquents, pendant sa durée de validité, pour les stages organisés à l'été 2022 et à l'été 2023, en application des articles R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la commande publique.

Des marchés subséquents seront conclus par le CIEP (FEI) pour les stages organisés à l'été 2022 et à l'été 2023, selon les dispositions de l'article R. 2162-10 du Code de la commande publique, sur la base des critères d'attribution suivants : prix ; activités pédagogiques ; programme culturel ; qualité de l'hébergement.

#### 9) Informations concernant les stages organisés à l'été 2021

au <b>lot n°1 - Allemagne stage n°203/2021</b> – stage de perfectionnement linguistique et culturel destiné aux professeurs d'allemand de l'enseignement secondaire
au <b>lot n°2 - Allemagne stage n°205/2021</b> – stage de perfectionnement linguistique et culturel destiné aux professeurs d'allemand de l'enseignement secondaire
au <b>lot n°3 - Allemagne stage n°221/2021</b> – stage de perfectionnement linguistique et pédagogique destiné aux professeurs des écoles

• Effectifs des stages : Cf. Cahier des charges des stages n°20 18

#### 10) Informations concernant les stages organisés à l'été 2022 et à l'été 2023

Les informations concernant les stages organisés par le CIEP(FEI) à l'été 2022 et à l'été 2023 seront communiquées dans le cadre des marchés subséquents correspondants, conclus sur le fondement du présent accord-cadre, pendant sa durée de validité.

# 11) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement sur le budget de fonctionnement du CIEP(FEI), paiement par virement sous 30 jours. Aucune garantie ni cautionnement exigé.

#### 12) Conditions de participation

#### a) Examen des candidatures

En application de l'article R. 2144-2 du code de la commande publique, avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces ou informations dont la production était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats qui ne saurait être supérieur à cinq (5) jours francs.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R. 2142-2 à R. 2142-5 du code de la commande publique, sous réserve des dispositions de l'alinéa précédent, ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes (articles R. 2142-6 à R. 2142-14 du code de la commande publique) ne sont pas admises.

Le pouvoir adjudicateur demande que le mandataire soit solidaire en cas de groupement d'opérateurs économiques attributaire d'un marché (co-traitance).

#### b) Situation juridique

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques C1 et C2)

## c) Capacité économique et financière

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques F et H)

#### d) Référence professionnelle et capacité technique

Pour mémoire : Formulaire DC 2 (rubriques E et G)

Pour mémoire : Avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle

#### 13) Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés cidessous :

- prix;
- activités pédagogiques ;
- programme culturel;
- qualité de l'hébergement.

Le jugement est effectué dans les conditions prévues à l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique. En cas d'égalité, c'est l'ordre des critères qui départage les candidats. Le CIEP(FEI) pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre, notamment dans le cas où plusieurs offres seraient considérées comme équivalentes.

Au regard des caractéristiques des offres reçues pour la réalisation des prestations du marché n°20 18, le CIEP(FEI) pourra engager une négociation avec les opérateurs ayant remis une offre.

#### 14) Contenu du dossier de la consultation – services de stages organisés à l'été 2021 -

#### **RAPPEL**: Conditions d'obtention des documents contractuels:

Le dossier de la consultation est gratuit. Les documents peuvent être téléchargés directement sur le site <a href="http://www.marches-publics.gouv.fr">http://www.marches-publics.gouv.fr</a> ou sur le site du CIEP : <a href="http://www.ciep.fr/marchepublic/">http://www.ciep.fr/marchepublic/</a>

#### RAPPEL: Contenu du dossier de consultation mis à disposition des candidats (DCE):

- Le présent règlement de la consultation n°20 18
- L'acte d'engagement n°20 18 (formulaire ATTRI1)
- L'annexe financière à l'acte d'engagement n°20 18 (tableau de décomposition du prix des stages organisés à l'été 2021)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) n°20 18
- Le Cahier des charges n°20 18 (cahier des charges des stages organisés à l'été 2021)
- La fiche d'identification
- La fiche transport-accueil
- Le formulaire DC1 Lettre de candidature-désignation du mandataire par ses co-traitants
- Le formulaire DC2 Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

15) Modalités de remise par les candidats des candidatures et des offres – Respect par les candidats des délais de remise au CIEP(FEI) des candidatures et des offres

#### RAPPEL IMPORTANT A L'ATTENTION DES CANDIDATS :

Il est de la responsabilité des candidats de s'assurer que leur pli parvient bien dans les délais requis au CIEP-FEI (cf. Date et heure limites de réception des offres indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation).

En cas d'envoi postal ou par transporteur privé, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils sont astreints à une obligation de moyens et non pas de résultat. Par conséquent, tout pli reçu hors délai au CIEP(FEI) du fait d'un manquement du transporteur (La Poste ou tout autre transporteur qu'ils auraient choisi) ne pourra pas être invoqué par les candidats soumissionnant au marché.

Tout pli reçu au CIEP(FEI), après la date et heure indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation, ainsi que tout pli parvenu non fermé, sera en tout état de cause jugé non recevables par le Pouvoir Adjudicateur.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et heure limites de dépôt susmentionnées sera considéré comme remis hors délai. La date et l'heure prises en compte pour la remise des plis sont celles données par la plateforme des Achats de l'Etat (PLACE), à réception des documents envoyés par les candidats.

En cas de double envoi, électronique, ou d'envois successifs (plusieurs offres électroniques), l'attention des candidats est attirée sur l'obligation du CIEP(FEI) de n'ouvrir que le dernier pli reçu; tous les plis précédents ne sont pas ouverts.

#### a) Candidature et offre sur papier :

Si les candidats optent pour l'envoi sous format papier, ils remettent leur pli sous forme papier, dans une enveloppe qui porte impérativement les mentions suivantes :

« Marché  $n^{\circ}20$  18 / LOT  $n^{\circ}$  — Prestations de services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique en langue allemande destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'Education nationale.

- NE PAS OUVRIR -Nom et adresse du candidat »

#### **IMPORTANT A NOTER:**

LE PLI EST ENVOYE AU CIEP(FEI), PAR VOIE POSTALE, en recommandé avec avis de réception, à l'adresse suivante :

Centre international d'études pédagogiques (CIEP-FEI)
Service des Achats
A l'attention de Mme Evelyne GUERN
1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres Cedex – France

#### b) Candidature et offre dématérialisées :

Les candidats qui le souhaitent peuvent envoyer leur pli sous forme dématérialisée (article R. 2132-7 du Code de la commande publique).

Les documents nécessitant une signature pourront être individuellement signés électroniquement au moyen d'un certificat de signature garantissant un niveau de sécurité 2 minimum.

La signature est au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le certificat devra être conforme au référentiel général de sécurité (RGS), ou à des conditions de sécurité équivalentes, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics (paru au JO du 3 juillet 2012).

Il est par ailleurs rappelé qu'une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer une signature électronique.

Dans le cas des candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante :

Typologie des fichiers	Extensions correspondantes
le format PDF (mode non révisable)	.pdf
le format texte universel (mode révisable)	.rtf
le format bureautique ouvert ODF (mode révisable format ouvert, normalisé ISO)	.odt pour les textes .ods pour les feuilles de calcul
	odp pour les présentations de diaporama
	.odg pour les dessins et graphiques
le format bureautique propriétaire de Microsoft (mode révisable)	.doc ou .docx pour les textes .xls ou xlsx pour les feuilles de calcul
	.ppt ou pptx pour les présentations de diaporama
les formats images JPEG, PNG ou TIFF/EP pour les photographies, pour les images	.jpg / .png / .tif
les formats audio MP3 (format compressé - qualité ordinaire) ou WAV (format non compressé - haute qualité) pour les fichiers sonores	.mp3 / .wav
Le format vidéo MPEG-4	.mp4

Les candidats sont invités à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que leur candidature et/ou leur(s) offre(s) ne soit(soient) pas trop volumineuse(s).

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par la personne publique peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

**N.B.**: Les versions de correctif peuvent évoluer en fonction des besoins du CIEP(FEI).

### La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :

www.marches-publics.gouv.fr

Numéro de référence du marché: MAR2018

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :

**14 septembre 2020 - 12 heures** 

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le(s) candidat(s) concerné(s) en sera(ont) informé(s).

## 16) Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde est une copie à l'identique de la réponse électronique destinée à se substituer, en cas d'anomalies, aux dossiers de candidatures et des offres transmises par voie électronique.

Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur **support papier ou sur support physique électronique** doivent faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des candidatures et offres. <u>Il est donc de la responsabilité des candidats de s'assurer que cette copie de sauvegarde parvienne bien au CIEP(FEI), dans les délais requis pour la remise des plis.</u>

Cette copie doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » :

« Copie de sauvegarde - NE PAS OUVRIR »

« Marché n°20 18 – Services de stages de perfectionnement linguistique, culturel et pédagogique en langue allemande destinés à des enseignants du premier ou du second degré de l'Education nationale »

> CIEP (FEI) - Service des Achats (Mme Guern) 1, avenue Léon Journault 92 318 Sèvres Cedex – France

Cette copie de sauvegarde est expédiée par les candidats par courrier, à l'adresse mentionnée cidessus.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les candidatures et offres transmises par voie électronique et dans lesquelles un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à ouverture de la copie de sauvegarde.

#### 17) Contenu du dossier d'offre

Les candidats doivent présenter une proposition conforme aux exigences du dossier de consultation. La(les) variante(s) éventuelle(s), qui ne sont pas acceptées sans l'offre de base, sont remises dans le même envoi que l'offre de base.

#### Le dossier contient en une enveloppe :

- 1) DC 1 : Lettre de candidature Désignation du mandataire par ses co-traitants ;
- **2**) Une attestation sur l'honneur d'être en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 3) DC 2 : Déclaration du candidat. Si les candidats sont en redressement judiciaire, la ou les copies des jugements prononcés à cet effet (article R. 2143-9 du Code de la commande publique) ;
- 4) Un document de présentation des candidats (références de prestations similaires) ;
- 5) L'annexe financière à l'acte d'engagement n°20 18 (tableau de décomposition du prix des stages organisés à l'été 2021; <u>les candidats remettent un tableau de décomposition du prix par stage</u>), complétée, datée et signée par un représentant qualifié;
- 6) Un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne ;
- 7) Un programme pédagogique et culturel du stage, les modes d'hébergement et de restauration ;
- 8) Un emploi du temps détaillé des deux semaines de stage, la liste et les qualifications des intervenants ;
- 9) Une fiche d'identification par stage;
- 10) Une fiche transport accueil par stage:
- 11) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) n°20 18 signé;
- 12) Le Cahier des charges n°20 18 (cahier des charges des stages organisés à l'été 2021) signé.

Les candidats peuvent joindre dans leur offre tout autre document technique et/ou explicatif qu'ils jugent utile.

Toute offre qui ne respecte pas intégralement ces dispositions pourra être rejetée.

Les documents constituant ou accompagnant l'offre sont rédigés en français (ou traduits s'ils émanent d'une autorité étrangère). Les prix sont libellés en euros.

Les candidats peuvent recourir à des sous-traitants, déclarés par un acte spécial de sous-traitance (formulaire DC 4). Ces derniers doivent remplir les mêmes conditions que les candidats.

#### 18) Pièces à fournir par le(s) titulaire(s) pressenti(s)

I/ Conformément à l'article R. 2143-7 du Code de la commande publique, le(s) candidat(s) auquel(auxquels) il est envisagé d'attribuer le marché produira(ont) :

## Pour les candidats individuels ou membre de groupement établis en France :

Les attestations et certificats émanant d'organismes ou d'administrations prouvant qu'ils ont satisfait à leurs obligations fiscales et sociales au **31 décembre 2019.** 

# Pour les candidats individuels ou membre de groupement établis ou domiciliés à l'étranger : Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine compétents attestant la régularité de leur situation fiscale et sociale au 31 décembre 2019, au regard de la législation de leur pays.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le marché ne peut être attribué au(x) candidat(s) retenu(s) que sous réserve que celui-ci(ceux-ci) produit(sent) dans un délai maximum de dix (10) jours calendaires, à compter de la demande du CIEP, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

En application de l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, le(s) soumissionnaire(s) auquel(auxquels) il est envisagé d'attribuer le marché n'est(ne sont) pas tenu(s) de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel, ou d'un espace de stockage numérique, dès lors que figurent dans sa(leur) candidature ou son(leur) offre toutes les informations permettant leur consultation et d'y accéder gratuitement.

II/ Le(s) candidat(s) auquel(auxquels) il est envisagé d'attribuer le marché produira(ont) également, dans ce même délai :

#### Le formulaire ATTRI 1 : Acte d'engagement du marché :

L'acte d'engagement devra être complété, daté et signé par les personnes habilitées à engager les candidats.

**A NOTER** : pour les sociétés exonérées de TVA, les prix HT et TTC indiqués dans l'acte d'engagement doivent être identiques. Les candidats devront utiliser l'imprimé du dossier de consultation à l'exclusion de tout autre.

#### 19) Modifications de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours francs avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 20) Procédures de recours

#### a) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Versailles 56, avenue de Saint Cloud 78011 Versailles

Contact: 01 39 20 54 00

Courriel: greffe.ta-versailles@juradm.fr

Adresse internet: http://www.ta-versailles.juradm.fr

# b) Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Versailles 56, avenue de Saint Cloud 78011 Versailles

Contact: 01 39 20 54 00

Courriel: greffe.ta-versailles@juradm.fr

Adresse internet: http://www.ta-versailles.juradm.fr

#### c) Introduction des recours

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel dès la publication de la procédure et au plus tard 16 jours après la date de notification de rejet de la candidature ou de l'offre.
- Référé contractuel après la date de signature du contrat, selon l'article L551-1 et suivant du code de justice administrative (voir sur Legifrance.gouv.fr).
- Recours sous 2 mois après l'avis d'attribution du marché (L521-1 et R421-1 du code de justice administrative).

# 21) Renseignements complémentaires

Renseignements d'ordre administratif et financier :	Renseignements d'ordre technique :
Au Service des achats du CIEP(FEI):	Au Service des assistants de langue et de la mobilité du CIEP(FEI) :
* Madame Guern : du 27 août au 06 septembre	* Madame Mazin – chargée de programmes (du 1er au 06 septembre)
<u>www.marches-publics.gouv.fr</u> - Numéro de référence du marché : MAR2018	mazin@ciep.fr
marchespublics@ciep.fr.	